

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif  
tenue le mercredi 1er août 2012 à 8 h 30  
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

---

**PRÉSENCES :**

M. Michael Applebaum, Président du comité exécutif  
M. Alan DeSousa, Vice-président du comité exécutif  
Mme Manon Barbe, Membre du comité exécutif  
M. Michel Bissonnet, Membre du comité exécutif  
Mme Jocelyn Ann Campbell, Membre du comité exécutif  
M. Gilles Deguire, Membre du comité exécutif  
Mme Mary Deros, Membre du comité exécutif  
M. Claude Trudel, Membre du comité exécutif

**ABSENCES :**

M. Gérald Tremblay, Maire de la Ville  
M. Richard Deschamps, Vice-président du comité exécutif  
Mme Helen Fotopulos, Membre du comité exécutif

**AUTRES PRÉSENCES :**

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe  
M. Guy Hébert, Directeur général  
Me Jean-François Milot, Avocat chef d'équipe - Direction du greffe

---

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

---

**CE12 01150**

Il est

**RÉSOLU :**

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif.

Adopté à l'unanimité.

10.001

---

**CE12 1151**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 6 juin 2012.

Adopté à l'unanimité.

10.002

---

**CE12 1152**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 13 juin 2012.

Adopté à l'unanimité.

10.003

---

**CE12 1153**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 20 juin 2012

Adopté à l'unanimité.

10.004

---

**CE12 1154**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 27 juin 2012

Adopté à l'unanimité.

10.005

---

**CE12 1155**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 4 juillet 2012.

Adopté à l'unanimité.

10.006

---

**CE12 1156**

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour retenir les services d'un conseiller professionnel qui assistera la Ville dans la préparation et la tenue d'un concours international visant la définition d'un projet exemplaire sur le site et les abords de l'ancien hippodrome de Montréal et d'approuver les critères de sélection et leur pondération qui seront utilisés lors de l'évaluation des soumissions.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1124223002

---

**CE12 1157**

Il est

RÉSOLU :

de ne pas donner suite à l'appel d'offre public 5586 (CE12 0249) et d'autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour l'exécution des travaux de réfection et d'ajout d'un bloc sanitaire dans le kiosque de perception de tennis du parc Jeanne-Mance, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1125110005

---

**CE12 1158**

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la fourniture et l'installation d'un système de nez électroniques pour caractériser et quantifier en temps réel les émissions d'odeurs provenant des activités actuelles de compostage réalisées au Complexe environnemental de Saint-Michel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1121177001

---

**CE12 1159**

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour des travaux de pavage au site de la chute à neige De Lasalle, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, et pour l'aménagement d'approches à niveau en enrobé bitumineux pour diverses chutes à neige.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1121175003

---

**CE12 1160**

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour des services de gestion de la ligne éthique de la Ville de Montréal, pour une durée de trois ans avec une option de renouvellement de deux ans, et d'approuver les critères de sélection et leur pondération qui seront utilisés lors de l'évaluation des soumissions.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1125996001

---

**CE12 1161**

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la rétention de services professionnels de quatre (4) firmes privées relatifs à la réalisation d'études géotechniques et de caractérisation environnementale et d'approuver les critères de sélection et leur pondération qui seront utilisés lors de l'évaluation des soumissions.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1123855008

---

**CE12 1162**

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le lancement d'un appel d'offres public visant l'octroi de quatre (4) contrats cadre pour retenir les services professionnels de laboratoires privés afin de réaliser le contrôle qualitatif des matériaux et expertises sur les différents projets de construction, de réhabilitation ou de réfection d'infrastructures réalisés par les services corporatifs ou les arrondissements et d'approuver les critères de sélection et leur pondération qui seront utilisés lors de l'évaluation des soumissions.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1123855011

---

**CE12 1163**

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour l'acquisition d'un système d'ordinateur central pour la Ville de Montréal incluant le SPVM.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1125954003

---

**CE12 1164**

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le lancement d'un appel d'offres sur invitation pour la réalisation d'une étude de caractérisation complémentaire des sols sur une partie du site d'enfouissement des cendres de la station d'épuration des eaux usées Jean-R-Marcotte et d'approuver les critères de sélection et leur pondération qui seront utilisés lors de l'évaluation des soumissions.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1120549005

---

**CE12 1165**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Kia Joliette, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de quatre véhicules de marque Kia, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 111 877,57 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-12071 et au tableau des prix reçus joint au rapport du Directeur;
- 2- d'autoriser le paiement d'un montant de 9 371,11 \$ correspondant à la TVQ payable directement à la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ), conformément à la réglementation applicable sur les véhicules de masse nette de moins de 4 000 kg;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1124472009

---

**CE12 1166**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Électromega inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour l'acquisition d'un Système de gestion de la circulation avancée (SGCA) nécessaire à la gestion centralisée des feux de circulation à partir du Centre de gestion de la mobilité urbaine (CGMU), pour une somme maximale de 834 142,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 11-11832;
- 2- d'imputer cette dépense, après avoir effectué le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1125309005

---

**CE12 1167**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 350 536,71 \$, pour la fabrication et la livraison de paniers à rebuts devant être installés sur le domaine public dans le secteur Place des Arts du Quartier des spectacles, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder au seul soumissionnaire Équiparc manufacturier d'équipements de parcs inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 337 054,53 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public LOT-QDS-1, 2, 3, 4 - Paniers-rebuts;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1123820008

---

**CE12 1168**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 185 247,18 \$, taxes incluses, pour la fourniture et l'installation de mobilier d'éclairage de rue et l'installation de feux de circulation sur la rue Jarry, entre la rue Iberville et le boulevard Pie IX dans l'arrondissement de Villeray–St-Michel–Parc-Extension, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Construction N.R.C. inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 997 957,40 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 233801;
- 3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1120266042

---

**CE12 1169**

Il est

RÉSOLU :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 2 ans, pour la fourniture sur demande de bouteilles d'eau en format de 4 litres requises principalement lors de situations d'urgence;
- 2- d'accorder à Labrador Laurentienne inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-12175 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1124671002

---

**CE12 1170**

Vu la résolution CA12 30 06 0154 du conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles en date du 5 juin 2012;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un contrat à Les Entreprises Catcan inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de relocalisation du boulevard Gouin dans l'emprise d'Hydro-Québec, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 008 694,06 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public RP-ING12-06 et conditionnellement à l'obtention des autorisations requises du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs;
- 2- d'autoriser à cette fin un virement budgétaire de 366 000 \$ en provenance du PTI de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles vers le PTI du Service de la Mise en valeur du territoire;
- 3- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1124642003

---

**CE12 1171**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 555 052,79 \$, taxes incluses, pour le planage et le revêtement bitumineux, là où requis, dans le boulevard de l'Acadie, de la rue Arthur-Lismer à la rue Charles-Gill, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (P.R.R. 2012 - réseau artériel), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Demix Construction, une division de Holcim (Canada) inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 478 052,79 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 250402;
- 3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1120266044

---

**CE12 1172**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 766 318,49 \$, taxes incluses, pour les travaux de reconstruction d'une conduite d'eau secondaire dans la rue Wellington, entre les rues Murray et Peel ainsi que la construction d'une conduite d'eau secondaire dans la rue Wellington, entre les rues Peel et Shannon, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Les Entreprises Catcan inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 691 818,49 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 100401;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1120266033

---

**CE12 1173**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 4 162 108,44 \$, taxes incluses, pour les travaux de construction d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire et d'une conduite d'eau secondaire dans le prolongement du boulevard Maurice-Duplessis, du boulevard Saint-Jean-Baptiste à la rue Olivier Lejeune, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Construction G-Nesis inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 839 388,91 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 233501;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1120266047

---

**CE12 1174**

Vu la résolution CA12 08 0508 du conseil d'arrondissement de Saint-Laurent en date du 3 juillet 2012;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un contrat à Électricité Pierre Marchand inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour la réalisation d'un projet pilote d'éclairage à DEL sur le boulevard Alexis-Nihon, de la rue de l'Église jusqu'au chemin Côte-de-Liesse, et le boulevard Toupin, du boulevard Henri-Bourassa jusqu'à la rue L'Heureux dans l'arrondissement de Saint-Laurent, aux prix de sa soumission, soit pour la somme maximale de 526 097,86 \$ taxes, contingences et frais incidents inclus, représentant le coût total des volets 2 et 3, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-027;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1125195014

---

**CE12 1175**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 520 066,30 \$, taxes incluses, pour la reconstruction de la chaussée flexible, de trottoirs et de bordures, là où requis, dans le boulevard Champlain, de l'avenue Dollard à la rue Raymond - (P.R.R. 2012 - rues collectrices), dans l'arrondissement de LaSalle, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Les Entreprises Canbec Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 424 066,30 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 252101;
- 3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1126013001

---

**CE12 1176**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 757 651,07 \$, taxes incluses, pour l'exécution de travaux d'accessibilité universelle au Centre Jean-Rougeau (0455), au Centre Patro-le-Prévost (0575) et au Centre communautaire Villeray (0867), situés dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Pincor ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 688 773,70 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5593;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1120652002

---

**CE12 1177**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense totale de 3 367 908,53 \$, taxes incluses, pour les travaux de reconstruction complète des structures de chaussées et des trottoirs de la rue Jeanne-Mance, entre le boulevard René-Levesque et la rue Sainte-Catherine (phase 1C du Quartier des spectacles), l'aménagement de chemins pour piétons en granit dans le « Parterre » (Phase 2A du Quartier des spectacles) et l'installation des paniers à rebuts dans le secteur Place des Arts du Quartier des spectacles, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Terramex aménagement urbain inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 238 373,59 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public QDS-1C-2A-EG-FINITION;
- 3 - d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1123820009

---

**CE12 1178**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 474 594,20 \$, taxes incluses, pour la réhabilitation par chemisage d'une conduite d'eau de 300 mm de diamètres passant sous l'autoroute 40, à la hauteur de Montrose, dans la Ville de Kirkland, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder au seul soumissionnaire Aquaréhab Eau Potable inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 394 594,20 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 252303;
- 3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1124822002

---

**CE12 1179**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 628 295,98 \$, taxes incluses, pour des travaux de reconstruction d'un égout unitaire (combiné), d'une conduite d'eau secondaire, d'un pavage flexible et des trottoirs dans la rue Struan, de l'avenue Papineau à la rue Séguin, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Les Entreprises Catcan inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 551 495,98 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 225701;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.027 1124822001

---

**CE12 1180**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à la firme Couverture Montréal Nord ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de réfection de toitures au bâtiment des boues C-2, C-3, C-4, C-6 et C-8 à la station de pompage de combustible et à l'édicule de mousse incendie de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 371 696,36 \$, taxes incluses, conformément au document de l'appel d'offres public 1902-AE;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.028 1123334026

---

**CE12 1181**

Vu la résolution CA12 19 0163 du conseil d'arrondissement de Lachine en date du 7 mai 2012;

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense de 64 845,90 \$, taxes incluses, représentant 80% de la dépense totale pour des services professionnels pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux dans le cadre de la réfection des infrastructures d'égout, d'aqueduc et de voirie de la 48<sup>e</sup> Avenue, entre le boulevard Saint-Joseph et la rue Acadia, dans l'arrondissement de Lachine;

- 2- d'approuver un projet de convention par lequel Cima+ S.E.N.C., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 81 057,38 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public numéro LAC-PUB-1206 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.029 1122324014

---

#### **CE12 1182**

Vu la résolution CA12 19 0162 du conseil d'arrondissement de Lachine en date du 7 mai 2012;

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense de 61 166,70 \$, taxes incluses, représentant 80% de la dépense totale pour des services professionnels en ingénierie pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux dans le cadre de la réfection des infrastructures d'égout, d'aqueduc, de pavage et de trottoirs, de la 23<sup>e</sup> Avenue, entre les rues Remembrance et Saint-Antoine, dans l'arrondissement de Lachine;
- 2- d'approuver un projet de convention par lequel Cima+ S.E.N.C., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 76 458,38 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public numéro LAC-PUB-1205 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.030 1122324013

---

#### **CE12 1183**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser le report de la date de fin des prestations de services professionnels du 2 septembre 2012 au 23 août 2014 pour compléter les travaux en cours d'exécution afin de réaliser les études préliminaires, préparer les plans et devis et assurer la surveillance des travaux de projets d'amélioration et de développement du réseau cyclable;
- 2 - d'approuver à cette fin trois projets d'avenant modifiant les conventions de services professionnels intervenues entre la Ville de Montréal et les firmes Génivar, Consortium Axor/Séguin et Groupe SM (CG09 0341).

Adopté à l'unanimité.

20.031 1124560003

---

**CE12 1184**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense de 926 907,19 \$, taxes incluses, pour les services professionnels en architecture, ingénierie, chargé de projet LEED, agent de mise en service et modélisateur énergétique, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'approuver un projet de convention par lequel MDA architectes, BVA et associés, Génivar, Les projets SD inc. et Yockell associés, seule équipe ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 792 815,74 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-11930 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.032 1120444004

---

**CE12 1185**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 999 254,56 \$, taxes incluses, pour la réalisation de projets industriels et corporatifs, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel Cima+ et Héroïse Thibodeau Inc., firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 959 254,57 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-12022 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.033 1121029006

---

**CE12 1186**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver un projet de convention par lequel la seule firme soumissionnaire Tact Conseil inc., firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels d'un analyste fonctionnel en logiciels et équipements pour supporter le SPVM dans son projet de renouvellement et déploiement des postes de travail mobiles, pour une somme maximale de 64 386 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres public 11-11798 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.034 1110206010

---

**CE12 1187**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération ;

- 1 - de retenir de gré à gré, conformément à la loi, les services de AON PARIZEAU inc, courtier d'assurances, aux fins de l'obtention de deux cautionnements auprès de la Compagnie Travellers Garantie du Canada, tel que requis par le Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles (L.R.Q., c. Q-2, r. 6.02) pour l'exploitation du site d'enfouissement de la carrière Demix et autoriser le paiement des frais requis jusqu'à concurrence d'une somme maximale de 22 500 \$, plus les taxes applicables;
- 2 - d'autoriser le directeur de la Direction de l'épuration des eaux usées à signer pour et au nom de la Ville, tout document à cet effet;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.035 1123334025

---

**CE12 1188**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver un projet de convention par lequel Rousseau Lefebvre inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis en matière de mesures de contrôle à la source des eaux de ruissellement, en vue d'évaluer des options d'aménagement sur l'avenue Papineau, entre le boulevard Crémazie et la rue de Louvain, pour une somme maximale de 62 086,50 \$ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation 12-12158 et selon termes et conditions stipulés au projet de convention;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.036 1125183002

---

**CE12 1189**

Vu la résolution CA12 22 0268 du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest en date du 3 juillet 2012;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le projet d'entente de développement avec Grifdor Holdings inc. pour la partie relevant de sa compétence, soit l'inclusion de logements sociaux et communautaires pour la réalisation du projet immobilier à vocation principalement résidentielle sur le site délimité par les rues Ottawa, de la Montagne, William et Eleanor ainsi que les lots adjacents 1 853 433 et 1 853 438 du cadastre du Québec.

Adopté à l'unanimité.

20.037 1123823005

---

**CE12 1190**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver le projet d'entente de partenariat entre la Ville de Montréal et FPInnovations afin de traiter de préoccupations axées sur l'environnement et la performance énergétiques du transport sur le territoire de la Ville;
- 2- d'autoriser le chef de division - gestion du parc des véhicules de la Direction du matériel roulant et des ateliers municipaux à signer ladite entente au nom de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.038 1120082002

---

**CE12 1191**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré entre la Ville de Montréal et la Corporation de l'École Polytechnique de l'Université de Montréal, par lequel la Ville s'engage à fournir des extraits vidéo de la circulation aux fins d'études et ce, à titre gratuit, selon les termes et conditions stipulés audit projet de convention.

Adopté à l'unanimité.

20.039 1125309006

---

**CE12 1192**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver une permission de voirie du ministère des Transports du Québec (MTQ) dans l'emprise non construite du ministère à Pierrefonds et Kirkland pour la construction d'une conduite principale d'aqueduc de 900 mm, entre le boulevard de Pierrefonds, à Pierrefonds, et le chemin Sainte-Marie, à Kirkland;
- 2- d'approuver une permission de construction, dans une servitude d'Hydro-Québec, (HQ) pour la construction d'une conduite principale d'aqueduc de 900 mm à Kirkland;
- 3- d'autoriser le directeur de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau à signer les documents au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

20.040 1124095005

---

**CE12 1193**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de fermer et retirer du registre du domaine public le lot 4 748 694 du cadastre du Québec, compris dans l'immeuble sis au 2430, avenue Charland;
- 2- d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville cède à Le Fonds d'Entraide de l'Archevêque pour les Paroisses de l'Archidiocèse de Montréal, le lot 4 748 694 du cadastre du Québec en échange duquel Le Fonds d'Entraide de l'Archevêque pour les Paroisses de l'Archidiocèse de Montréal cède à la Ville le lot 4 748 696 du même cadastre, lesquels lots sont situés au sud-est de l'avenue Charland, entre la rue de Lille et l'avenue Bruchési dans l'arrondissement de Villeray–St-Michel–Parc-Extension, le tout sans soulte de part et d'autre et sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte;

- 3- d'ajouter dans le registre du domaine public, comme ruelle, le lot 4 748 696 du cadastre du Québec, situé au sud-est de l'avenue Charland entre la rue de Lille et l'avenue Bruchési.

Adopté à l'unanimité.

20.041 1124501002

---

**CE12 1194**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à 9172-7743 Québec inc., un terrain vacant d'une superficie de 4 230 mètres carrés, situé au sud de la rue Victoria à l'angle de la 25<sup>e</sup> Avenue dans l'arrondissement de Lachine, constitué du lot 4 427 861 du cadastre du Québec, pour une somme de 1 252 120 \$, excluant les taxes, selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.042 1120288002

---

**CE12 1195**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver le projet de cinquième convention de renouvellement du bail par lequel la Ville loue de Gestion 500 Place d'Armes inc., pour une période de quatre ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012, un espace sur le toit d'un édifice pour les besoins de radiocommunication de la Ville, moyennant un loyer total de 110 376 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.043 1115840001

---

**CE12 1196**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser un soutien financier total de 35 100 \$ à 2 organismes de loisir et à 2 organismes culturels, pour la réalisation d'activités de loisir culturel avec des enfants de 6 à 12 ans, dans le cadre du Programme Artistes-animateurs en milieu de loisir 2012-2013 de l'Entente 2012-2015 sur le développement culturel de Montréal, entre la Ville de Montréal et le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec, selon la répartition suivante :

Projets	Organismes	Contributions financières	% Soutien Ville/ budget total	1 <sup>er</sup> vers. autom. 2012	2 <sup>e</sup> vers. hiver 2013	3 <sup>e</sup> vers. été 2013	4 <sup>e</sup> vers. bilan fin été 2013	
<b>1. Imag-in mon quartier</b>	Organisme de loisir	Centre du Plateau	7 500 \$	35, 97 %	2 400 \$	2 400 \$	2 400 \$	300 \$
	Organisme culturel	Centre Turbine	10 500 \$	78, 82 %	3 400 \$	3 400 \$	3 400 \$	300 \$
<b>2. À la découverte des percussions africaines</b>	Organisme de loisir	Maison des jeunes Par la Grand'Porte	6 600 \$	51, 16 %	2 100 \$	2 100 \$	2 100 \$	300 \$
	Organisme culturel	Initiative Taling Dialo	10 500 \$	74, 46 %	3 400 \$	3 400 \$	3 400 \$	300 \$
<b>Sous-total</b>			<b>35 100 \$</b>		<b>11 300 \$</b>	<b>11 300 \$</b>	<b>11 300 \$</b>	<b>1 200 \$</b>

- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.044 1124739001

---

**CE12 1197**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 35 000 \$ à Vélo Québec Association afin de soutenir les activités d'animation, de promotion et de développement du vélo pour les Montréalais, pour la période couvrant le 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2012;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.045 1124289001

---

**CE12 1198**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 10 000 \$ à G.R.I.S. – Montréal (Groupe de recherche et d'intervention sociale), pour la réalisation du projet « Pour des milieux jeunesse libre d'homophobie », pour l'année 2012, dans le cadre du Programme d'Intervention de Milieu Jeunesse (PIMJ);
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.046 1121535010

---

**CE12 1199**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 10 000 \$ au Conseil québécois sur le tabac et la santé, pour la réalisation du projet « Opération fais-toi entendre! », pour l'année 2012, dans le cadre du Programme d'Intervention de Milieu Jeunesse (PIMJ) - édition 2012;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.047 1121535011

---

**CE12 1200**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 150 000 \$ à Collectif des entreprises d'insertion du Québec inc. afin de réaliser le « Projet Intégration », pour l'année 2012-2013, dans le cadre de l'Entente triennale entre le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC) et la Ville de Montréal;

- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.048 1124251003

---

**CE12 1201**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 25 000 \$ à Le réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal inc., pour l'année 2012, dans le cadre du programme de soutien des services aux personnes itinérantes;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.049 1122586003

---

**CE12 1202**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 25 000 \$ à École de percussions du Québec pour la réalisation du projet « Persévérance SAMAJAM - Dans mon quartier : Moi, je garde le rythme! », pour l'année 2012, dans le cadre de l'Entente administrative de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale MESS - Ville;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.050 1121535009

---

**CE12 1203**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 10 000 \$, à même le budget de fonctionnement, à Culture pour tous, dans le but de soutenir un volet de la programmation des Journées de la culture en lien avec le 375<sup>e</sup> anniversaire de la fondation de Montréal et mettant en évidence les deux fondateurs de Montréal, Maisonneuve et Jeanne Mance;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel

Adopté à l'unanimité.

20.051 1120072002

---

**CE12 1204**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 25 000 \$ à Carrefour familial Les Pitchou pour la réalisation du projet « Intervention milieu de vie au HLM Séguin », pour l'année 2012, dans le cadre de l'entente administrative de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale Ville – MESS;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.052 1121535008

---

**CE12 1205**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 25 000 \$ à Fondation Acrovive pour la réalisation du projet « Accro-Ado : S'accrocher à son Parkour », pour l'année 2012, dans le cadre de l'Entente administrative de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale MESS – Ville;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.053 1121535003

---

**CE12 1206**

Il est

RÉSOLU :

- 1- de fermer comme rues, les parties des lots 3 794 428, 3 946 408 et 3 946 419 du cadastre du Québec et situées dans le quadrilatère délimité par les rues De Bellechasse, De Drucourt, De Lanaudière et Marquette ;
- 2- de retirer ces parties de lots du registre du domaine public de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1122551002

---

**CE12 1207**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de mandater la firme Roche ltée, Groupe-conseil pour :

- transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) la demande d'autorisation pour effectuer des travaux de construction du lien routier au lot 12 ADM entre le boulevard de la Côte-Vertu et le chemin Saint-François; et
- transmettre au MDDEP, lorsque les travaux seront achevés, une attestation quant à leur conformité avec l'autorisation accordée.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1123235003

---

**CE12 1208**

Il est

RÉSOLU :

d'adopter la nouvelle Politique de respect de la personne.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1120889001

---

**CE12 1209**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection requise en vertu de l'article 32.3 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., c. Q-2) pour la construction d'infrastructures de drainage dans le cadre de la mise en place du lot de construction CO-10 (deuxième partie) du projet Turcot.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1120870003

---

**CE12 1210**

Il est

RÉSOLU :

de confirmer l'intérêt de la Ville de déposer une demande d'aide financière dans le cadre du programme PPP Canada pour les projets de construction de logements sociaux sur le site "Les Bassins du Nouveau Havre" dans le secteur Griffintown.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1120634003

---

**CE12 1211**

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le chef de division de la Division ponts et tunnels (DPT) de la Direction des transports (DT) du Service des infrastructures, du transport et de l'environnement (SITE) ou son remplaçant désigné à soumettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec (MDDEP), pour et au nom de la Ville, des projets de réfection de pont et des demandes de certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1110541016

---

**CE12 1212**

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du tableau de suivi des arrondissements en regard de l'adoption de leur PTI 2013-2015.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1122914004

---

**CE12 1213**

Vu la résolution CA12 12167 du conseil d'arrondissement d'Anjou en date du 3 juillet 2012;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de nommer Mme Andrée Duquette à titre de membre représentant l'arrondissement d'Anjou au sein du conseil d'administration de la Corporation Anjou 80, pour la période du 12 septembre 2012 au 18 avril 2013, en remplacement de Mme Linda Lafrenière.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1122911009

---

**CE12 1214**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de nommer M. Marc Blanchet, directeur principal du Service des infrastructures, du transport et de l'environnement, à titre de membre de la Commission des services électriques de la Ville de Montréal, pour une période de 3 ans, jusqu'au 30 septembre 2015, en remplacement de Mme Johanne Mackay Falcon.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1120940002

---

**CE12 1215**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver la programmation d'événements publics 2012 - 4e partie;
- 2- d'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires des événements identifiés dans le document joint au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1120679012

---

**CE12 1216**

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport et des recommandations de la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise faisant suite au mandat d'étudier l'accessibilité universelle des autobus de la Société de transport de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.011 1121159001

---

**CE12 1217**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense de 47 470,80 \$ pour la mise en place et la gestion du Prix Pierre-Ayot, du Prix Louis-Comtois et du Prix François-Houdé, édition 2012, incluant l'attribution de trois bourses suivantes totalisant 17 500 \$ et visant à mettre en valeur le potentiel d'avenir de créateurs montréalais du secteur des arts visuels et des métiers d'art :
  - 5 000 \$ pour le Prix François-Houdé (relève);
  - 5 000 \$ pour le Prix Pierre-Ayot (relève);
  - 7 500 \$ pour le Prix Louis-Comtois (mi-carrière);
- 2- d'approuver un projet de convention de services professionnels par lequel l'Association des galeries d'art contemporain (Montréal) s'engage à fournir à la Ville de Montréal les services requis pour la mise en place et la gestion du Prix Pierre-Ayot et du Prix Louis-Comtois, édition 2012, et ce, avec l'étroite collaboration de la Direction de la culture et du patrimoine, pour une somme maximale de 15 817,29 \$, taxes incluses;
- 3- d'approuver un projet de convention de services professionnels par lequel le Conseil des métiers d'art du Québec s'engage à fournir à la Ville de Montréal les services requis pour la mise en place et la gestion du Prix François-Houdé, édition 2012, et ce, avec l'étroite collaboration de la Direction de la culture et du patrimoine, pour une somme maximale de 14 153,51 \$, taxes incluses;

- 4- d'autoriser le Directeur de la culture et du patrimoine à signer lesdites conventions de services professionnels au nom de la Ville de Montréal;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.012 1121213002

---

**CE12 1218**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense de 15 000 \$ pour reconduire en 2012 la bourse Phyllis-Lambert Design Montréal visant à reconnaître et à promouvoir la relève montréalaise en design;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.013 1124374001

---

**CE12 1219**

Vu la résolution CA12 19 0267 du conseil d'arrondissement de Lachine en date du 9 juillet 2012;

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser le financement, par le Fonds Énergie, d'une somme maximale de 200 000 \$ pour le projet d'agrandissement et de réaménagement de la bibliothèque Saul-Bellow de l'arrondissement de Lachine;
- 2- d'autoriser les virements budgétaires requis conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Adopté à l'unanimité.

30.014 1120660004

---

**CE12 1220**

Il est

RÉSOLU :

1. d'approuver les prévisions budgétaires pour la tenue de l'élection partielle visant à combler le poste de conseiller de ville du district électoral de Rivières-des-Prairies dans l'arrondissement de Rivières-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, ainsi que les tarifs de rémunération du personnel électoral qui y sera affecté, conformément aux documents joints au dossier décisionnel;
2. d'autoriser une dépense de 392 047 \$, taxes incluses, aux fins de la tenue de cette élection partielle;
3. d'autoriser une dépense de 35 000 \$ aux fins du remboursement des dépenses électorales, tel que prévu dans la *Loi sur les référendums et les élections dans les municipalités* ;
4. d'autoriser les virements budgétaires requis en provenance du budget des dépenses générales d'administration.

Adopté à l'unanimité.

30.015 1123430006

---

**CE12 1221**

Il est

RÉSOLU :

- 1- de radier, des livres de la Ville, la somme totale de 13 121,27 \$ en capital en plus des intérêts et tout solde dû relié au compte de droits sur les mutations immobilières;
- 2- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel

Adopté à l'unanimité.

30.016 1114164004

---

**CE12 1222**

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser un virement budgétaire de 189 500 \$ en provenance du poste des dépenses d'administration générales vers le Bureau du vérificateur général, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.017 1124209002

---

**CE12 1223**

Vu la résolution CA12 30 07 0220 du conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles en date du 3 juillet 2012;

Il est

RÉSOLU :

de modifier le budget de la Ville, pour l'année 2012, en conformité avec l'article 144 de la *Charte de la Ville de Montréal*, afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement, d'une somme de 71 128,05 \$, représentant les coûts encourus et facturés au ministère des Transports du Québec pour le déneigement, le déglacage et l'enlèvement de la neige des voies de desserte de l'autoroute 25 et des boulevards Maurice-Duplessis, Perras, Gouin et Henri-Bourassa, direction ouest, durant la saison hivernale 2011-2012.

Adopté à l'unanimité.

30.018 1122726006

---

**CE12 1224**

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser un virement budgétaire de 153 000 \$, en provenance du projet 28020 - Informatisation de la gestion des projets d'immobilisations vers le projet 28010 - Matériel roulant et équipements - achat du programme triennal d'immobilisation de la Direction des travaux publics, afin de permettre l'acquisition de matériel roulant et d'équipement spécialisé, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.019 1123855010

---

**CE12 1225**

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser un virement budgétaire de 46 993,97 \$ en provenance du compte corporatif dédié au PR@M - Certification « Famille » des immeubles municipaux vers la Direction de la diversité sociale, dans le cadre de la Politique familiale, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.020 1125917004

---

**CE12 1226**

Attendu que le loisir est un droit reconnu par l'Organisation des Nations Unies et est caractérisé par :

- une libre recherche personnelle et de groupe de satisfaction, de plaisir, de découverte et de socialisation dans un esprit ludique;
- des expériences de bien-être et d'harmonie avec soi, les autres et la nature;
- des saines habitudes de vie en lien avec la santé physique et sociale des personnes et des communautés;
- des effets de développement culturel, social et économique sur la société, comme en témoigne la Charte du loisir de l'Organisation mondiale du loisir;
- l'accessibilité pour le plus grand nombre de personnes.

Attendu que le loisir :

- s'avère un lieu majeur d'engagement social et volontaire des citoyens et d'expression du sentiment d'appartenance et de solidarité;
- contribue à l'émergence et au maintien de multiples groupes sociaux, d'une vie associative intense et de réseaux de groupes partenaires;
- constitue un lieu public de rencontre et de construction de liens sociaux au-delà des liens fonctionnels du travail et de la diversité des collectivités.

Attendu que le loisir :

- mobilise des milliers de citoyens de toutes générations et origines qui agissent ensemble à sa mise en oeuvre et s'approprient ainsi le pouvoir de développement de leur collectivité;
- correspond à la culture, à l'histoire et aux ressources des communautés;
- exige constamment des décisions d'allocation de ressources, d'harmonisation des pratiques dans un contexte de développement durable.

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil municipal :

d'appuyer la Déclaration de Québec « Le loisir essentiel au développement des communautés », adoptée à l'issue du 10<sup>e</sup> Congrès de l'Organisation mondiale du loisir.

Adopté à l'unanimité.

30.021 1121658001

---

**CE12 1227**

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil d'agglomération :

de recommander au ministre de la Sécurité publique de renouveler le mandat de M. Claude Trudel, membre du Comité exécutif et président de la Commission de la sécurité publique, à titre de représentant de la Ville de Montréal et de membre votant au sein du Conseil permanent sur les services policiers au Québec.

Adopté à l'unanimité.

30.022 1120108002

---

**CE12 1228**

Il est

RÉSOLU :

1. d'approuver la convention de transaction et quittance sans soulte entre la Société Telus communications et la Ville de Montréal afin de régler les enjeux étudiés par le Comité des enjeux financiers (CREF) dans le cadre des contrats de téléphonie filaire et de transmission de données;
2. d'autoriser le directeur du Service des technologies de l'information à signer tout document relatif à cette convention, pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

30.023 1123190002

---

**CE12 1229**

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser la Direction des affaires civiles du Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière à saisir le tribunal, au besoin, afin de permettre à la Ville de conserver sa capacité d'opter, en temps utile, dans la succession de M. Antoine Laurent Fabre, dans les cas où la liquidatrice fait défaut de produire l'inventaire successoral requis par la loi.

Adopté à l'unanimité.

30.024 1123899001

---

**CE12 1230**

Vu la résolution CA12 20 0268 du conseil d'arrondissement de LaSalle en date du 7 mai 2012;

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant le Régime complémentaire de retraite des salariés de la Ville de LaSalle numéro 2301 et ses amendements », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1122358003

---

**CE12 1231**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est de la rue Sherbrooke Est, entre l'avenue Mercier et la rue Saint-Donat, aux fins de transfert aux propriétaires riverains, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1125062001

---

**CE12 1232**

Vu la résolution CA12 16 0241 du conseil d'arrondissement d'Outremont, en date du 4 juin 2012;

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire au conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le régime de retraite des employés assujettis à une convention collective de travail de la Ville d'Outremont (N° 1292 des règlements de l'ancienne Ville d'Outremont) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1121867014

---

**CE12 1233**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 3 262 000 \$ pour l'acquisition et la restauration d'œuvres d'art public accessoires à des projets d'immobilisations prévus au programme triennal d'immobilisations », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1120083007

---

**CE12 1234**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 4 000 000 \$ pour l'acquisition et la restauration d'œuvres d'art public accessoires à des projets d'immobilisations prévus au programme triennal d'immobilisations », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1120083006

---

**CE12 1235**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal et du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement sur le Guide de conduite des employés de la Ville de Montréal », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.006 1123088001

---

**CE12 1236**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2012) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.007 1123843001

---

**CE12 1237**

Vu la résolution CA12 26 0227 du conseil d'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie en date du 3 juillet 2012;

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.008 1122913025

---

**CE12 1238**

Vu la résolution CA12 22 0269 du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest en date du 3 juillet 2012;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter, avec changements, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant la transformation d'une partie de l'immeuble Le Nordelec situé au 1751, rue Richardson, à des fins d'habitation et de commerce, et la construction d'immeubles, à des fins résidentielles et commerciales, sur les terrains adjacents portant les numéros de lot 2 160 226, 2 160 227, 2 160 228 et 1 852 835 (06-039) ».

Adopté à l'unanimité.

40.009 1114243012

---

**CE12 1239**

Il est

RÉSOLU :

d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement intérieur du Comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004) » afin de déléguer au fonctionnaire de niveau A de la Direction des sports le pouvoir de conclure toute entente visant la réception d'une aide financière pour tous les projets ou les programmes sous la responsabilité de cette direction.

Adopté à l'unanimité.

40.010 1115058001

---

*Règlement RCE 12-013*

---

**CE12 1240**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le règlement R-140 de la Société de transport de Montréal intitulé : « Règlement autorisant un emprunt de 23 945 209 \$ pour financer l'acquisition de véhicules de service », conformément aux dispositions de l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (L.R.Q., c. S-30.01).

Adopté à l'unanimité.

40.011 1120854005

---

**CE12 1241**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de nommer « rue Percival-Reid » la voie située sur le lot numéro 3 731 871 du cadastre du Québec longeant le côté ouest de l'autoroute Chomedey (13), entre le boulevard de la Côte-Vertu et le chemin Saint-François, dans l'arrondissement de Saint-Laurent.

Adopté à l'unanimité.

40.012 1084521004

---

**CE12 1242**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de nommer « parc Michel-Ménard » l'espace public actuellement connu par l'appellation usuelle « parc Duff Court » aménagé entre le croissant Roy au sud et l'autoroute 20 au nord (mur antibruit) et situé sur le lot numéro 1 247 150 du cadastre du Québec.

Adopté à l'unanimité.

40.013 1124521010

---

**CE12 1243**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver la transaction intervenue entre M. Denis Tremblay, plaignant, et la Ville de Montréal, intimée, et signée le 20 juin 2012 par M. Tremblay et Dagenais Gagnier Biron pour la Ville de Montréal, dans les dossiers CM-2012-1446 et CM-2012-2724 de la Commission des relations du travail, et son exécution selon ses termes;
- 2- de remplacer la résolution du comité exécutif CE12 0689 du 9 mai 2012, par la présente.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1120044001

---

**CE12 1244**

Il est

RÉSOLU :

d'entériner la mise à la retraite de madame Mélissa Imbeault (matricule 5512), policière au Service de police de la Ville de Montréal, en raison d'invalidité personnelle, à compter du 1<sup>er</sup> août 2012.

Adopté à l'unanimité.

50.002 1124297002

---

**CE12 1245**

Il est

RÉSOLU :

d'entériner la mise à la retraite de monsieur Kabika Songa-Songa (matricule 1641), policier au Service de police de la Ville de Montréal, en raison d'invalidité personnelle, à compter du 1<sup>er</sup> août 2012.

Adopté à l'unanimité.

50.003 1124297003

---

**CE12 1246**

Il est

RÉSOLU :

d'entériner la mise à la retraite de monsieur André Savoie (matricule 3538), policier au Service de police de la Ville de Montréal, en raison d'invalidité professionnelle, à compter du 1<sup>er</sup> août 2012.

Adopté à l'unanimité.

50.004 1124297004

---

**CE12 1247**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver un projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, monsieur Claude Cuillerier, la Fraternité des policiers et policières de Montréal et l'École nationale de police du Québec (ÉNPQ) par lequel il est convenu du prêt de service d'un sergent, pour occuper un poste d'instructeur au programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie à l'ÉNPQ, pour la période du 20 août 2012 au 21 août 2015;
- 2- de maintenir l'augmentation temporaire de l'effectif policier permanent d'un poste pour la même période;
- 3- d'autoriser le directeur du Service de police de la Ville de Montréal à signer ledit projet de convention pour et au nom de la Ville;
- 4- d'imputer ces revenus et dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.006 1122418003

---

**CE12 1248**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver un projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, Mme Nathalie Vigeant, la Fraternité des policiers et policières de Montréal et l'École nationale de police du Québec (ÉNPQ) par lequel il est convenu du prêt de service d'une agente pour occuper un poste d'instructrice au programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie à l'ÉNPQ, pour la période du 18 août 2012 au 15 août 2015 ;
- 2- de maintenir l'augmentation temporaire de l'effectif policier permanent ;
- 3- d'autoriser le directeur du Service de police de la Ville de Montréal à signer ledit projet de convention pour et au nom de la Ville ;
- 4- d'imputer ces revenus et dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.007 1122418004

---

**CE12 1249**

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte de l'énoncé d'intérêt patrimonial portant sur le site du 3454-3456, avenue du Musée (arrondissement de Ville-Marie), conformément à l'ordonnance numéro un du Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136) régissant l'évaluation de l'intérêt patrimonial d'un lieu.

Adopté à l'unanimité.

60.001 1120525003

---

**CE12 1250**

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte de l'énoncé d'intérêt patrimonial portant sur le site de la maison Robert-Bélanger (3900-3902, chemin du Bois-Franc, arrondissement de Saint-Laurent), conformément à l'ordonnance numéro un du Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136) régissant l'évaluation de l'intérêt patrimonial d'un lieu.

Adopté à l'unanimité.

60.002 1123751005

---

**CE12 1251**

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte de l'énoncé d'intérêt patrimonial portant sur le site de la Villa Marguerite (9409 à 9427, boulevard Gouin Ouest, arrondissement de Pierrefonds-Roxboro), conformément à l'ordonnance numéro un du Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136) régissant l'évaluation de l'intérêt patrimonial d'un lieu.

Adopté à l'unanimité.

60.003 1123751007

---

**CE12 1252**

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte de l'énoncé d'intérêt patrimonial portant sur le site du 1500, avenue du Docteur-Penfield (arrondissement de Ville-Marie), conformément à l'ordonnance numéro un du Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136) régissant l'évaluation de l'intérêt patrimonial d'un lieu.

Adopté à l'unanimité.

60.005 1123751006

---

**CE12 1253**

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport sur les appels d'offres publiés au Système électronique d'appels d'offres (SÉAO) pour la période du 25 juin au 20 juillet 2012.

Adopté à l'unanimité.

60.008 1121353008

---

**Levée de la séance à 11 h 20**

70.001

---

Les résolutions CE12 01150 à CE12 1253 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

---

Michael Applebaum  
Président du comité exécutif

---

Colette Fraser  
Greffière adjointe